



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 54231

Texte de la question

Mme Annick Lepetit interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les salles d'injection. Dans de nombreux pays comme l'Allemagne, l'Espagne, la Suisse ou le Luxembourg, ces salles font partie intégrante de la politique de santé mise en place par les pouvoirs publics. Elles permettent aux toxicomanes de réaliser des injections dans des conditions sanitaires limitant les risques de contaminations virales ou bactériennes. La présence de personnels hospitaliers et des travailleurs sociaux permet d'enclencher une démarche de soin qui constitue bien souvent une première étape vers l'abstinence. Elle souhaite donc savoir si le Gouvernement compte modifier la loi de 1970 sur la drogue afin rendre légaux en France ces outils de santé publique.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Lepetit](#)

Circonscription : Paris (17^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54231

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6880

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)